

# HYDROBAT

6767



## HYDROFUGE D'IMPREGNATION PEINTABLE SANS SILICONES POUR MURS ET FACADES

- ✓ Repousse l'eau et l'humidité des matériaux
- ✓ Action hydrofuge longue durée
- ✓ Incolore ne teinte pas
- ✓ Mono-composant ne nécessite pas de matériel d'application spécifique.
- ✓ Sans silicones ou dérivés siliconés
- ✓ Efficace pendant plusieurs années (plus de 5 à 10 ans selon les supports)

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ASPECT PHYSIQUE	: Liquide
MASSE VOLUMIQUE	: 790 g/l
RÉACTION CHIMIQUE	: Neutre
POINT d'ÉCLAIR	: 40 °C Afnor coupe fermée SETAFLASH automatique série 7
COULEUR	: Incolore
ODEUR	: Caractéristique de solvant.
POUVOIR COUVRANT MOYEN	: Selon porosité des supports 1 litre pour 2 à 4 m <sup>2</sup>
TEMPS DE SECHAGE	: minimum hors d'eau : 5 à 6 Heures ▶ complet : 5 Jours

### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Hydrofugeant facilement recouvrable pour façades et murs micro poreux ou poreux.

**EFFET RAPIDE APRÈS L'ÉVAPORATION DU SOLVANT**, puis réaction chimique et solidification au sein du matériau.

**Non miscible dans l'eau.**

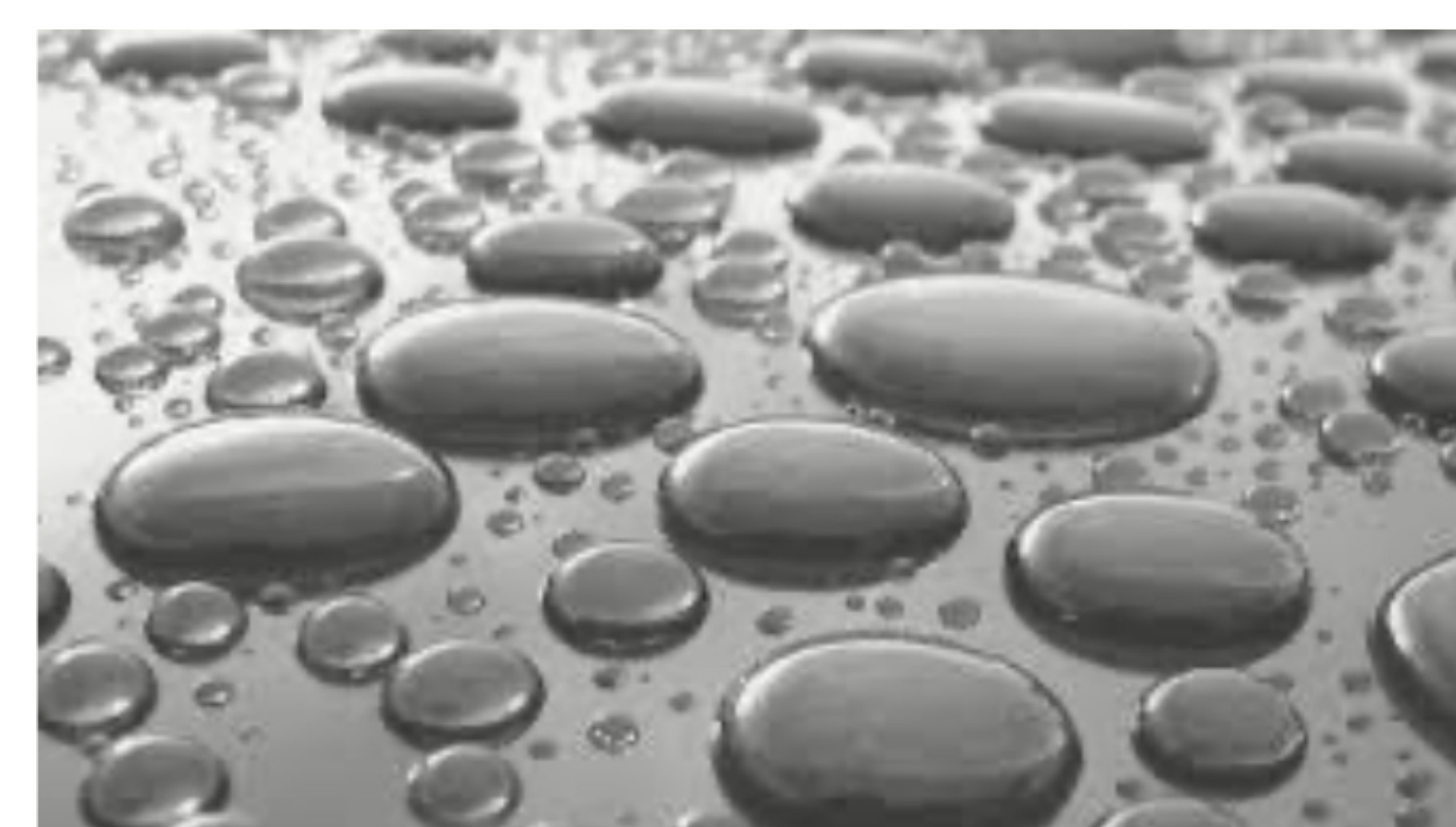
Agit par imprégnation en profondeur. Grâce à son pouvoir pénétrant et de diffusion par capillarité, sa fluidité nettement inférieure à celle de l'eau, le produit se disperse dans les pores et dans la masse du support à traiter.

En faisant obstruction aux remontées capillaires, provoque l'assèchement des matériaux traités, **limite les phénomènes de condensation d'eau dans les matériaux traités** et participe ainsi aux économies d'énergie.

**Hydrofuge, transparent, incolore**, il ne tâche pas et évite les remontées capillaires, les pénétrations ou infiltrations de provenance latérale (pluies, projections ou ruissellements d'eau occasionnels, etc...)

Protège contre l'humidité, réduit les dégâts du gel et l'incrustation des salissures : suies, végétaux, mousses, algues, lichens, pollution urbaine; sur les façades, matériaux de construction, bétons parfaitement durs, bétons alvéolaires, crépis à la chaux ou enduits de ciments, murs de pierres en grès ou en calcaire, de briques ou de parpaings, joints poreux, façades, décors et ornements architecturaux, souches de cheminées et solins de ciment non étanche, etc...

**Les surfaces traitées restent perméables à l'air et peuvent être, une semaine après, soit lavées, soit recouvertes de papier peint ou de peinture adaptées aux supports devenus hydrophobes.**



## MODES ET DOSES D'EMPLOI

Reboucher les fissures, lézardes, trous supérieurs à 0,2 mm. **SI NECESSAIRE, LAISSER SECHER TOTALEMENT.**

### TRAITER PAR IMPREGNATION EN PERIODE NON PLUVIEUSE

Appliquer sur surfaces propres débarrassées des parties non adhérentes ou poudreuses, éliminer mousse, lichens, efflorescences, etc. Si nécessaire, lessiver les surfaces grasses, rincer à l'eau et laisser sécher avant de faire l'application notamment en cas de lavage haute pression.

Utiliser la brosse, le rouleau (le matériel doit être parfaitement propre, sec et réservé pour l'application du produit).

En fonction du support et de sa porosité, traiter par imprégnation, de bas en haut, en une ou deux couches à 4 ou 5 heures d'intervalle afin d'obtenir une protection hydrofuge en profondeur aussi dense que possible.

Protéger les surfaces de la pluie pendant 5 à 6 heures

### N.B. :

- ! Dans le cas de support pouvant craindre une modification de teinte, faire un essai préalable de compatibilité sur une petite surface.
- ! Ne pas appliquer sur supports humides
- ! Refermer l'emballage après utilisation pour éviter tout risque d'introduction d'humidité ambiante, tout bidon entamé doit être employé rapidement. L'incorporation d'humidité ou d'air humide dans le produit provoque une augmentation de viscosité ne permettant plus l'utilisation du produit.

## PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base de complexes organo métalliques en dispersions dans des solvants d'application hydrocarbonés.

## RECOMMANDATIONS



DANGER

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### Utilisations réservées aux professionnels

Contient HYDROCARBONS, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS  
Observer les recommandations inhérentes aux préparations inflammables de classe de point d'éclair supérieur à 21 °c et inférieur à 55 °c. Classe A2. Ne pas fumer.  
Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent  
Ne pas utiliser dans un endroit confiné, assurer une aération ou ventilation suffisante sur le lieu d'application.  
Ne pas projeter sur des vitres.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Éviter les contacts prolongés ou répétés avec l'épiderme en utilisant des gants appropriés.  
Ne pas laisser à la portée des enfants.

**Stocker dans un endroit frais et ventilé.**

**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

UFI : 2UCO-E0GP-C004-FXY4

**Extrait de conditions de vente :** Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectuée, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affectés les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988